



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taxe d'habitation

Question écrite n° 38488

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc expose a M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, le cas d'une personne agee de plus de quatre-vingts ans qui, pour des raisons de sante, a ete admise en septembre 1987 dans un centre de soins pour personnes agees. Il en resulte qu'elle se trouve dans l'impossibilite d'habiter l'appartement place sous le regime de la copropriete qu'elle possede a Montrouge. Dans ces conditions, il lui demande si elle peut beneficier de l'exoneration de la taxe d'habitation afferente a l'annee 1988 et s'il ne serait pas souhaitable de revoir eventuellement la legislation sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38488

Rubrique : Impots locaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1330